

<https://www.snetap-fsu.fr/L-Education-socioculturelle-bien-plus-qu'une-valeur-ajoutee-de-l-Enseignement.html>



# **L'Éducation socioculturelle, bien plus qu'une valeur ajoutée de l'Enseignement Agricole Public !**

- Pédagogie - Éducation SocioCulturelle ESC -  
Date de mise en ligne : lundi 29 décembre 2025

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Le Groupe de travail [ESC](#) du secteur Pédagogie et Vie Scolaire du SNETAP-[FSU](#) porte à nouveau ses interrogations, réflexions et revendications concernant l'Éducation socioculturelle dans l'Enseignement Agricole Public à l'attention de la [DGER](#) et de l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

## Note de service [DGER](#)/SDEDC/2025-446 du 10/07/2025

La Note de service relative au référentiel professionnel des enseignant·es d'éducation socioculturelle, aux conditions d'exercice de leurs activités et au pilotage de l'animation pointe à juste titre les évolutions majeures des pratiques sociales et culturelles des apprenant·es. Elle insiste sur l'impact profond de l'usage des écrans. Elle encourage donc les collègues à adapter leurs pratiques en les assurant de moyens logistiques et organisationnels. **Mais de quels moyens parle-t-on ?** Le flou qui entoure les moyens annoncés laisse les enseignant·es seul·es face à des enjeux éducatifs majeurs. Il ne suffit pas de lister les espaces dédiés à l'animation pour répondre à ces mutations. **Nous continuons donc de demander que les moyens soient clairement fléchés et à la hauteur des enjeux actuels ! Des travaux doivent être menés pour adapter les outils d'animation de l'[ESC](#) au défi des mutations contemporaines.**

Par ailleurs, les enseignant·es d'ESC doivent compléter une "fiche individuelle d'actions d'animation (FI2A)" pour annoncer en début d'année leurs activités, en faire le bilan en fin d'année, mais sans avoir à la co-signer avec le D1. Des divergences de lecture avec certaines directions sont déjà apparues, portant essentiellement sur la comptabilisation du temps d'animation.

Le référentiel indique : « Le prolongement d'activités pédagogiques menées avec un groupe classe et prescrites par les référentiels de diplôme peut aussi être intégré à ce temps d'animation, à condition que ces activités ou projets bénéficient bien, in fine, à l'ensemble de la communauté éducative et pas uniquement à la classe concernée initialement ». Des directions utilisent déjà ce document comme moyen de pression et comme outil pour orienter les activités alors même que les enseignant·es sont fondé·es à expertiser eux·elles mêmes les besoins. De même, le tableau à compléter au verso de cette fiche individuelle amène à déclarer les intentions d'animation en privilégiant les temps face à face ou côté à côté. Ces nouvelles notions suscitent déjà la défiance. Peut-on imaginer que depuis 60 ans, les enseignant·es d'ESC n'imaginent pas leur temps d'animation au service de leurs élèves ? Au service de leurs apprentissages, de leur implication au sein des ALESA, de leur intégration sociale et culturelle ? Enfin, dans certains établissements, l'ESC n'est envisagée que comme un outil de valorisation (communication) au sein des territoires, oubliant ainsi son rôle émancipateur pour les jeunes.

**Des formations sur la mise en place des Projets d'Animation et de Développement Culture, sur les fiches individuelles d'actions d'animation, sur les commissions d'animation doivent être proposées pour accompagner les équipes dans la mise en place technique du dispositif.** Des formations en présentiel seraient plus pertinentes que des webinaires descendants qui ne permettent pas des échanges concrets entre pairs.

## Note de service [DGER](#)/SDPFE/2025-523 du 13/08/2025

La Note de service sur la mise en place des ALESA, quant à elle, ne propose malheureusement pas de réponses

concrètes aux problèmes de gestion et d'animation malgré la volonté de faire vivre une association démocratiquement dans le contexte d'un établissement scolaire.

Elle laisse de côté le rapport de force qui peut exister entre une banque et les représentant·es de l'association pour obtenir les droits d'utilisation d'un compte en banque qui peuvent allonger les délais ou rendre impossible son utilisation par un bureau élu, au mieux, fin septembre pour une année scolaire. Des points pratiques importants sont laissés de côté.

Elle ne règle pas les délais de suivi de début d'année : comment faire pour que l'association soit active rapidement quand il n'y a pas de personnels référents pour l'action administrative de l'association en l'absence du président et du trésorier qui auraient quitté l'établissement ?

Elle tente d'expliciter la relation entre l'[EPELEFPA](#) et l'ALESA mais sans couper complètement les liens entre les finances de l'EPELEFPA et celles de l'association en permettant par exemple le "don vers l'EPELEFPA" tout en listant une série d'actions devant être interdites aux agent·es de l'établissement.

En conclusion, elle remet à jour les textes légaux gérant les associations loi 1901 et leur implantation dans les EPELEFPA. Elle ne donne, par contre, que des pistes pour éviter la gestion de fait par des agent·es. Même si elle remet en avant l'intérêt d'une telle association pour la formation citoyenne des apprenant·es (spécifique sous cette forme aux lycées agricoles), elle ne propose rien sur le problème concret de la mise en place de nouveaux bureaux chaque année, ne permettant pas d'avoir une association active dès le début de l'année scolaire. **Une Foire Aux Questions a été annoncée mais pas encore publiée. Cette dernière pourrait permettre de lever certaines ambiguïtés.**

## L'ESC en BAC PROFESSIONNEL : la coupe est pleine

La réforme du Bac Professionnel est désormais totalement déployée. **Il est maintenant nécessaire que la DGER envisage un bilan de cette première promotion et permette aux équipes pédagogiques et éducatives d'être consultées afin de récolter des réflexions issues du terrain et de proposer des modifications indispensables.**

De nombreux·ses collègues enseignant·es dans ces filières font remonter de grandes difficultés de mise en œuvre :

- De très nombreuses ECCF orales : mobilisation d'1 ou 2 collègues sur 2 ou 3 jours d'affilée.
- Des ECCF en bi-jury : mobilisation de 2 jurys sur 3 jours ou de 4 jurys sur 1,5 jour, ce qui désorganise de manière sensible les EDT d'autres classes.
- Des ECCF organisées par les collègues d'ESC (cf. Note de service), ce qui peut mettre ces dernier·es en position délicate de convocation vis-à-vis des collègues d'autres disciplines et ce qui fait exploser le temps consacré à la mise en place des épreuves, sans prise en compte dans les services d'enseignement.

Par ailleurs, les enseignant·es d'ESC ne sont pas tous·tes formé·es sur les compétences psychosociales (CPS) : **quelle équité entre nos élèves qui ont devant eux·elles des enseignant·es plus ou moins au fait d'un nouveau contenu ?** Il faudrait aussi se poser les nécessaires questions éthiques liées à ce contenu d'enseignement ...

**L'ensemble de ces éléments sont révélateurs du fait qu'il est nécessaire de se pencher sur la question !**

## Les 60 ans de l'ESC : après la fête ...

Les personnels attendent des projections sur l'avenir de l'éducation socioculturelle et des enjeux qu'elle porte. L'ESC a besoin de moyens, de cohérence et de perspectives avec :

- La mise en place dans toutes les [DRAAF](#) de postes d'animateurs·rices à plein temps, pour éviter l'effondrement du riche tissu des réseaux régionaux. Il faut redonner du temps d'échange et de rencontre aux équipes en région.
- Le dégel immédiat des enveloppes budgétaires et l'accompagnement des équipes dans la réalisation des projets artistiques et culturels portés dans les établissements.
- Des financements pluriannuels pour les projets pour mettre réellement en place des actions sur le long terme. Il faut donc en finir avec les incertitudes des appels à projets qui ne sauraient faire office de politique publique. Dans certaines régions, les financements n'ont toujours pas été annoncés alors que l'année civile s'achève. Les enseignant·es ne sont donc pas en mesure d'indiquer aux artistes concerné·es s'ils·elles pourront intervenir. Les élèves seront les premiers à pâtir de ces ajustements budgétaires. C'est une situation grave et inédite.
- Des temps d'échanges, de formation et de réflexion pour inventer l'ESC du 21ème siècle capable de relever les nouveaux défis qui s'ouvrent : transition écologique, mutation des usages numériques, évolution de l'engagement des jeunes. La création à l'ENSFEA d'une université permanente de l'ESC autour des questions d'éducation populaire est pertinente, donc à penser.
- Un vrai bilan du métier d'ESC et des fonctionnements des ALESA au travers d'une vraie enquête globale au niveau national. Cette enquête permettra d'avoir un vrai état des lieux et une vraie photographie des initiatives locales ainsi que des nombreuses disparités de fonctionnement et de moyens.
- Le redéploiement de l'ESC au cœur du projet de l'Enseignement Agricole dans les programmes, par les acteur·rices, avec des moyens pérennes et des horaires fléchés. Les référentiels doivent être plus adaptés à la réalité du terrain.

## Le rôle du chef de projet offre culturelle ?

Cette nouvelle fonction verticalise à notre sens la politique culturelle du Ministère au détriment du pouvoir d'agir des enseignant·es d'ESC (et des réseaux).

**Quelle est donc la volonté de pilotage de la DGEC ? Quels sont les objectifs ? Quels moyens pour les affaires culturelles à la DGEC ? Sur quels projets travaille le chef de projet offre culturelle ?**